

## Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des membres

Vous êtes par la présente convoqués à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des membres de Cooptel Coop de Télécommunication (ci-après, la « **Coopérative** ») :

DATE : Mardi, le 5 juin 2018 À : 19h30 LIEU : Église de Roxton Falls, 304 rue Notre-Dame

L'assemblée se tiendra aux fins décrites à l'ordre du jour ci-dessous. Le Règlement #2018-1 proposant la modification du règlement de régie interne de la Coopérative quant à la composition du conseil d'administration, ainsi que le Règlement #2018-2 modifiant les objets de la Coopérative, sont joints au présent avis.

### **Ordre du jour**

1. Ouverture officielle;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2017;
4. Message du président M. Patrice Dupont et rapport des activités de l'année;
5. Présentation des états financiers consolidés de la Coopérative pour l'année financière terminée le 31 décembre 2017 et du rapport des auditeurs indépendants;
6. Statuer sur la répartition des trop-perçus ou excédents de l'année 2017;
7. Nomination des auditeurs indépendants;
8. Présentation pour adoption du Règlement #2018-1 adopté au préalable par le conseil d'administration et modifiant le règlement de régie interne de la Coopérative quant à la composition du conseil d'administration; une copie du Règlement #2018-1 est jointe au présent avis de convocation en Annexe 1;
9. Présentation pour adoption du Règlement #2018-2 adopté au préalable par le conseil d'administration et modifiant les objets de la Coopérative prévus aux statuts de celle-ci afin de diversifier ses opérations et d'élargir les activités sous lesquelles celle-ci peut œuvrer dans les intérêts et pour le service de ses membres; une copie du Règlement #2018-2 est jointe au présent avis de convocation en Annexe 2;
10. Composition du conseil d'administration :
  - a) Élection de deux administrateurs attitrés au Territoire Interne dont les mandats viennent à échéance en 2018; les candidats sont Mme Lyne Laverdure et M. Éric Charbonneau;
  - b) Non réélection d'un administrateur attitré au Territoire Externe; démission de M. Eugène Robitaille et réduction du nombre d'administrateurs.

11. Fixation de l'allocation de présence des membres du conseil d'administration;
12. Traiter toutes autres affaires qui pourraient être régulièrement soumises à l'assemblée;
13. Levée de l'assemblée.